



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-ChoozB-vanne>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz B : Indisponibilité d'une vanne requise au titre des règles d'exploitation du réacteur**

12 août 2012

France : Chooz B : Indisponibilité d'une vanne requise au titre des règles d'exploitation du réacteur

Le 12 août 2012, le réacteur n° 2 était en phase de redémarrage à la suite d'un arrêt pour maintenance et rechargement de combustible. Lors de cette phase l'exploitant procède à des essais de requalification des matériels importants pour la sûreté. Au cours de l'un de ces essais, il constate qu'une vanne ne manœuvre pas à l'ouverture alors que sa disponibilité est requise au titre des règles d'exploitation du réacteur.

Cette vanne, utilisée en fonctionnement normal et accidentel, permet d'évacuer la vapeur produite par l'un des quatre générateurs de vapeur lorsque la turbine est à l'arrêt, afin de réguler la pression dans le générateur de vapeur et les tuyauteries connectées.

A la suite d'une opération de maintenance, l'alimentation de cette vanne en air comprimé n'a pas été correctement remise en service. Le dispositif d'alimentation en air est ainsi resté fermé alors que la vanne devait être disponible depuis le 08 août. La découverte de cette anomalie dans un délai de 4 jours a conduit au dépassement de la durée d'indisponibilité de ce matériel (3 jours) admise par les règles d'exploitation du réacteur.

Pendant cette période, l'exploitant a perdu, pour l'un des quatre générateurs de vapeur, la redondance du système permettant d'évacuer la vapeur produite et de réguler la pression du générateur de vapeur en fonctionnement normal et accidentel. En cas d'accident, l'autre voie disponible aurait néanmoins permis d'assurer cette fonction. Dès la détection de cet événement, le matériel concerné a été remis en conformité.

Compte tenu du non respect du délai de remise en service du matériel considéré, l'ASN a classé cet événement au niveau 1 de l'échelle INES tel que proposé par EDF.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-d-une-vanne-requise-au-titre-des-regles-d-exploitation-du-reacteur>